



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du Mardi 16 septembre 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

10 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

François GIROTTO

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère Morlaix sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Titulaire absent représenté par un suppléant : Julien KERGUILLEC représenté par François GIROTTO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Jean-Noël EDERN.

Participe aussi à cette séance, Aëla LECOINTRE, directrice du PETR Pays de Morlaix

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 16 septembre 2025

OBJET	PAH : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « LES EGLISES BEAUMANOIR, UNE EPOPEE ARCHITECTURALE EN TREGOR »
ACTE	CS-2025-04-N26
RAPPORTEUR (S)	FRANCOIS GIROTTO

Le Pays de Morlaix et Lannion Trégor Communauté possèdent tous deux le label « Pays d'art et d'histoire ». Accompagnés de Morlaix Communauté, les deux territoires ont souhaité s'associer pour valoriser les églises Beaumanoir, chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse des XVe et XVIe siècles.

La convention de partenariat entre les trois collectivités définit le rôle et les missions de chaque partie, ainsi que leurs relations techniques, administratives et financières. Elle expose les modalités de mise en œuvre du projet de valorisation qui comprend la réalisation :

- D'une exposition itinérante en deux exemplaires,
- D'un livret-jeux pour enfants,
- D'un livret tout public sous forme de circuit de découverte.

Budget prévisionnel

CHARGES PRÉVISIONNELLES		PRODUITS PRÉVISIONNELS	
Conception et impression panneaux (en double exemplaire)	2 386,00 €	Subvention DRAC	4 697,60 €
Conception et impression affiches	266,40 €	Contribution Morlaix Communauté	1 521,45 €
Conception et impression brochure « Explorateurs »	2 410,80 €	Contribution Pays de Morlaix	1 521,45 €
Conception et impression brochure « Parcours »	4 332,00 €	Auto-financement LTC	1 654,70 €
Montant total	9 395,20 €	Montant total	9 395,20 €

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention financière entre le Pays de Morlaix, Lannion Trégor Communauté et Morlaix Communauté ;
- **APPROUVE** les répartitions établies du budget prévisionnel telles que mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Pays de Morlaix, Lannion Trégor Communauté et Morlaix Communauté.

Présents	13
Pouvoir	00
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



Fait à Morlaix, le 16 septembre 2025

Le Président
HENRI BILLON